



Bordereau d'appel de cotisation FDSEA 26 - 2021

A retourner à la FDSEA 26
85 rue de la Forêt
26000 VALENCE
04 75 43 48 22
accueil@fdsea26.fr

NOM et Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. portable :
E-mail : Êtes-vous bailleur ? : OUI NON

SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS

Cotisation à la section des anciens = 50 €

Avantages :

- Tarifs préférentiels :
 - Abonnement à l'Agriculture Drômoise à 103 € au lieu de 116 €
 - Complémentaire santé avec MUTUALIA
 - Remises de 5 à 7% sur vos cotisations d'assurances de GROUPAMA
 - Actes et consultations juridiques (droit rural et retraites)
- Accès gratuit à la permanence téléphonique juridique le mardi de 9h à 12h00
- Une équipe répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches
- Organisation de moments conviviaux : sortie à la journée, visites, voyages...
- Informations via notre bulletin FD'Infos et le Guide Agricole
- Formations : informatique, premiers secours...

SECTION VOLONTAIRE DES PROPRIÉTAIRES RURAUX

Cotisation volontaire des Propriétaires Ruraux = 30€

Vous êtes propriétaire rural, bailleur. Adhérez à cette section volontaire pour la défense de vos intérêts.

(Cette adhésion implique d'être adhérent à la FDSEA en tant qu'ancien ou actif)

Avantages :

- Accès tous les matins au conseil téléphonique en droit rural
- Bulletin d'information bimensuel sur l'actualité de votre section
- Réunions d'information et formations dans le domaine juridique rural

La FDSEA 26 collecte et utilise vos données personnelles à des fins de gestion non-nominatives. Elle s'engage à ne pas divulguer, ni partager vos données personnelles à des tiers.

TOTAL : cotisation section des anciens : 50 € + cotisation sections Propriétaires ruraux:€ =€

Règlement par chèque à l'ordre de la FDSEA 26
ou par virement bancaire :

Code Pays	Clé	IBAN	BIC
Fr	76	1390 6001 4526 6003 0700 024	AGRIFRPP839